



Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations



International  
Plant Protection  
Convention

**2024**  
**IPPC**  
**REGIONAL**  
**WORKSHOP**

# PROJET DE SPÉCIFICATION POUR LA NIMP : Approvisionnement sûr de produits alimentaires et autres aides humanitaires(2021-020)

**5.8 - 2024 Ateliers régionaux 2024 de la CIPV**



## Historique

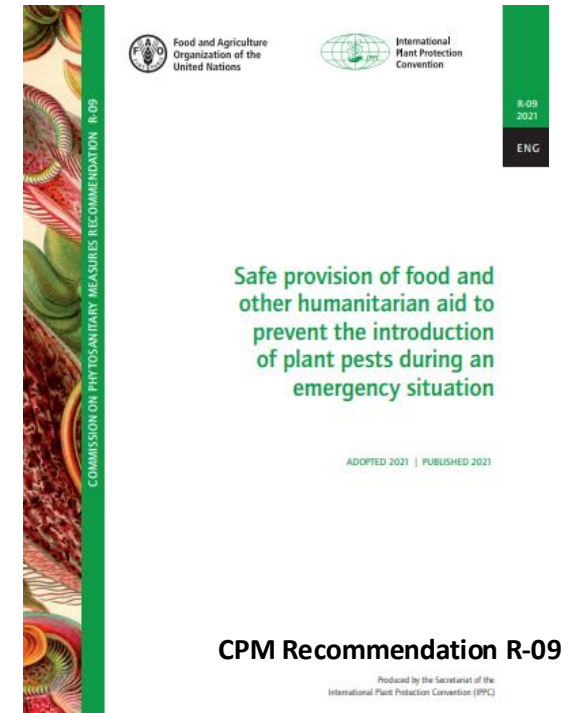
- En juin 2021, le thème *Approvisionnement sûr de produits alimentaires et autres aides humanitaires (2021-020)* a été soumis lors de l'appel à thèmes de la CIPV.
- Le Groupe de réflexion de la CMP sur l'approvisionnement sûr de produits alimentaires et autres aides humanitaires a révisé le projet de spécification en février 2023, dans le cadre de son mandat, tel qu'approuvé par la CMP-16 en 2022.
- Le Bureau de la CMP a examiné et formulé des commentaires en juin 2023.
- En octobre 2023, le groupe de réflexion a révisé le projet de spécification et l'a ensuite présenté au Bureau de la CMP et au Groupe de planification stratégique (SPG).
- Le Groupe de réflexion de la CMP sur la fourniture sûre de produits alimentaires et autres aides humanitaires a de nouveau révisé la spécification en novembre 2023, en tenant compte des commentaires du Bureau de la CMP et du SPG en vue de sa présentation à la CMP-18.
- La CMP-18 a approuvé le projet de spécification « [Approvisionnement sûr de produits alimentaires et autres aides humanitaires \(2021-020\)](#) » pour consultation en avril 2024 et a convenu qu'une note de présentation accompagnerait le projet de spécification, pour donner des orientations aux parties contractantes sur l'approche prise avec le document





## Raison de l'élaboration du projet de spécification (2021-020)

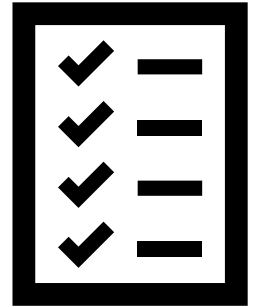
- Le groupe de réflexion sur l'approvisionnement sûr de produits alimentaires et autres aides humanitaires (FGSA) a été créé après l'accord de la CMP-16 en avril 2022, conformément à la proposition du Comité des normes (CN) et du Comité de mise en œuvre et de développement des capacités (IC) pour explorer les moyens d'aborder la question complexe de la gestion efficace des risques phytosanitaires dans les situations d'urgence.
- En février 2023, le FGSA a convenu que la révision de la recommandation adoptée du CMP (R-09) : *Approvisionnement sûr de produits alimentaires et autres aides humanitaires pour prévenir l'introduction de nuisibles des plantes pendant une situation d'urgence* ne répondait pas à la nécessité des parties contractantes sur ce sujet.
- Le groupe de réflexion a conclu qu'il existe des lacunes dans le champ d'application actuel des NIMP et qu'une nouvelle NIMP spécifique pourrait donc aider à aborder ce sujet en fournissant des orientations meilleures et appropriées aux pays faisant partie de la « chaîne d'approvisionnement de l'aide » ou de la « voie de l'aide ».





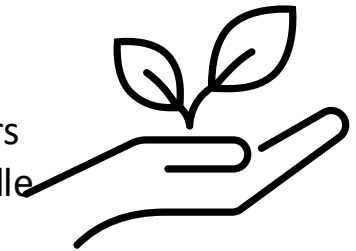
## Champ d'application

- Le projet de spécification décrit la portée de la NIMP proposée. La NIMP devrait fournir des orientations aux ONPV des pays donateurs, de transit ou bénéficiaires, sur la sécurité du mouvement de l'aide.
- La NIMP devrait traiter du risque phytosanitaire associé à l'utilisation de voies d'accès d'urgence et de voies réglementées dans les situations d'urgence. Elle devrait décrire la manière dont les NIMP adoptées devraient s'appliquer dans de telles situations, ainsi que combler les lacunes restantes identifiées tout au long de la chaîne d'approvisionnement de l'aide.
- La NIMP ne devrait pas couvrir les questions de sécurité sanitaire des aliments ou des animaux nuisibles associées à la chaîne d'approvisionnement de l'aide alimentaire. Cependant, certaines mesures incluses dans la NIMP peuvent contribuer à atténuer l'introduction et la propagation d'organismes susceptibles de présenter un risque pour la sécurité sanitaire des aliments ou la santé animale.



## But

- La NIMP contribuera à atténuer le risque phytosanitaire posé par l'aide acheminée tout au long de la chaîne d'approvisionnement par les parties prenantes (par exemple, les gouvernements, les agences d'aide, les exportateurs et importateurs, les organisations régionales de protection des végétaux (ORPV), les diasporas et le secteur privé). Elle guidera également les ONPV donatrices, de transit et bénéficiaires pour faciliter le mouvement sûr de l'aide.
- La NIMP soutiendra le maintien de l'autorité souveraine des parties contractantes pour réglementer, conformément aux accords internationaux applicables, l'entrée de végétaux et produits végétaux et d'autres articles réglementés (article VII de la CIPV) pendant l'octroi de l'aide.





Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations



International  
Plant Protection  
Convention

2024  
IPPC  
REGIONAL  
WORKSHOP

## Principales tâches que la FGSA devrait entreprendre en relation avec le projet de spécification

La CMP 18 a convenu de prolonger le mandat de la FGSA jusqu'à la CPM-20 (2026), avec les tâches présentées dans la [CPM 2024/24](#), ainsi que les suivantes :

- préparer une note de présentation décrivant les étapes et le processus à accompagner le projet de spécification pour la période de consultation ; et
- faire l'examen des commentaires de la consultation et la révision du projet de spécification à présenter au Comité des normes (CN) avant d'être présenté à la CPM-19 (2025).

→ À son tour, le CN présentera à la CMP le projet de spécification finalisé en demandant à la CMP de décider si l'élaboration d'une NIMP doit se poursuivre.





## Période de consultation - 2024

- La période de consultation 2024 a été ouverte le 1er juillet 2024, avec le projet de cahier des charges et la note de présentation présentés pour commentaires.

**Note:** la note de présentation indique que la publication du projet de spécification n'anticipe pas la décision de la CMP-19 de procéder ou non à l'élaboration d'une NIMP, et que la consultation sert simplement à fournir aux parties contractantes la possibilité de donner leur contribution et soumettre officiellement des points de vue sur le document.

- La période de consultation 2024 sera close le 30 septembre 2024.
- Comme convenu par la CMP-18, à la fin de la période de consultation, le FGSA examinera et répondra aux commentaires de la consultation et révisera le projet de spécification, qui sera présenté au CN avant d'être présenté à nouveau à la CMP-19 (2025).



Online Commenting System  
(OCS)



Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations



International  
Plant Protection  
Convention

# 2024 IPPC REGIONAL WORKSHOP

# MERCI

**IPPC Secretariat**

Food and Agriculture Organization  
of the United Nations (FAO)

[ippc@fao.org](mailto:ippc@fao.org) | [www.ippc.int](http://www.ippc.int)